



## SOMMAIRE

- P.1** Edito du Conseil Municipal
- P.2** La parole est aux commissions
- P.4** La parole est aux associations
- P.6** Point info

## La mairie

Montée de la Barre - 38280 Anthon

**Horaires d'ouverture au public :**

Lundi de 10h à 12h et de 16h à 18h30

Mardi de 16h à 17h30

Mercredi fermé

Judi de 16h à 18h30

Vendredi de 10h à 12h et de 16h à 17h30

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedis du mois de 9h à 11h30

Monsieur le Maire et ses Adjoints  
reçoivent sur rendez-vous.

Contact auprès du secrétariat :

04 78 32 13 22

Mail : [contact@mairie-anthon.fr](mailto:contact@mairie-anthon.fr)

## Bibliothèque Henri Bodet

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les horaires d'ouverture de la bibliothèque Municipale Henri Bodet évoluent :

- Mercredi : 15h30 - 17h30
- Vendredi : 16h30 - 18h30
- Samedi : 9h30 - 11h30

### IMPORTANT

Conformément aux dispositions prévues dans la loi relative à la gestion de la crise sanitaire promulguée le 9 août 2021, **le pass sanitaire est obligatoire pour accéder à la bibliothèque** et vous sera demandé à votre arrivée.

Le port du masque et la distanciation sociale restent obligatoires conformément à l'arrêté préfectoral du 15 août 2021.

Les nouvelles d'Anthon n°13

Octobre 2021

Directeur de publication : Cédric Camp

Réalisation : Floriane Plessier

Rédaction : Mairie / associations

Mise en page : ECMD

Diffusion : Mairie d'Anthon

Photos : Mairie / associations / Professionnel

Photo de couverture : Shutterstock

Impression : Exaprint

Dépôt légal : 2021. Imprimé en France.

## EDITO

## Anthonoises, Anthonois,

En ce mois de septembre, la municipalité vous souhaite à toutes et tous une bonne rentrée, et notamment aux plus jeunes qui ont repris le chemin de l'école, du collège, du lycée ou d'un établissement de l'enseignement supérieur.

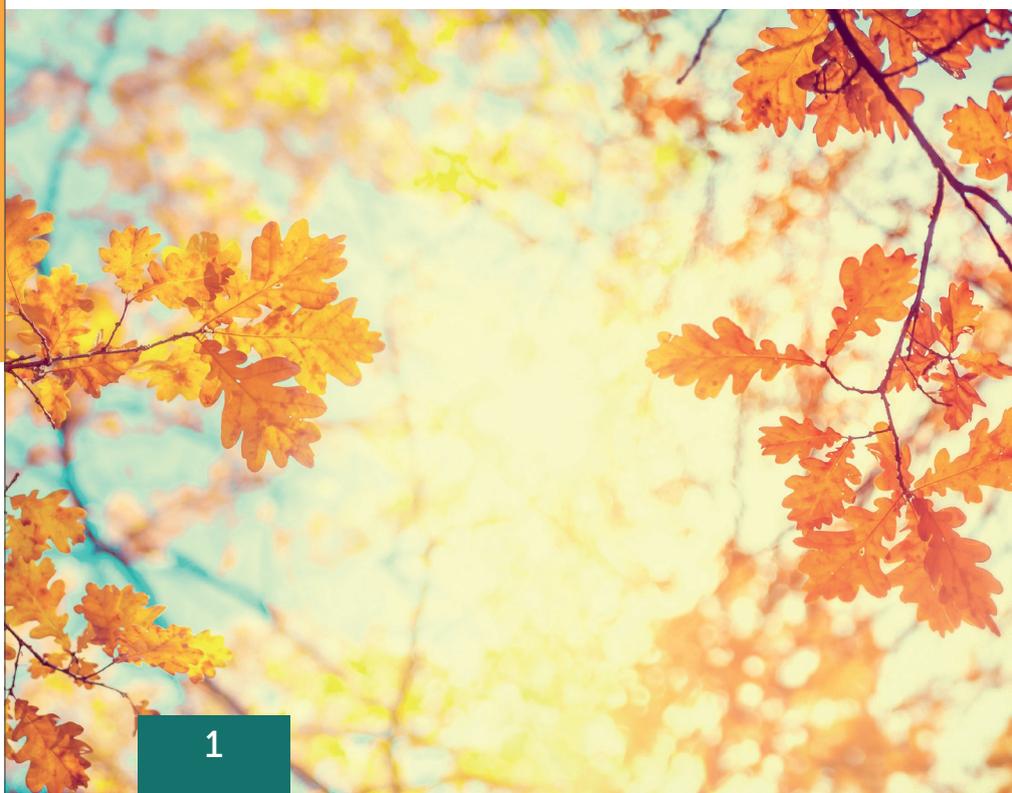
Nous espérons que l'année scolaire 2021-2022 se déroulera dans de meilleures conditions que l'année 2020-2021 pour le bien-être des enfants, des enseignants, du personnel et des parents de notre école.

Pour nos sportifs amateurs, le mois de Septembre tout comme celui de Janvier signifie aussi le retour des entraînements et des bonnes résolutions. Nous souhaitons vivement que les associations puissent cette année mener à bien tous leurs projets et ainsi faire « revivre » notre belle commune.

Nous vous laissons découvrir les dernières actualités de notre commune et nous vous souhaitons une excellente rentrée.

Bonne rentrée à toutes et à tous,

La municipalité



# L A PAROLE EST AUX COMMISSIONS

## ■ Commission scolaire / périscolaire

La commission scolaire souhaite tout d'abord, la bienvenue à tous les nouveaux enfants de l'école, ainsi qu'à leurs parents, aux nouveaux enseignants nouvellement nommés dans notre commune.

Qu'ensemble, notre école d'Anthon apporte réussite et plaisir aux enfants.

### La rentrée scolaire

La rentrée est synonyme d'émotion autant pour les enfants que pour leurs parents, de joie de retrouver les copains et les enseignants, et pour nous, elle est aussi synonyme de rires dans la cours, de vie dans le cœur de notre village !

Après l'année 2020-2021 impactée par l'épidémie de COVID avec ses vagues épidémiques successives, nous aurions aimé que cette rentrée soit également synonyme de retour à la normale, mais il n'en est rien, puisque malheureusement, sur décision ministérielle le niveau 2 ou jaune (sur 4 graduations), a dû être appliqué.

Les enfants ont donc effectué une rentrée masquée dès le CP et la limitation des brassages a été respectée.

### Point sur les effectifs :

Ils se maintiennent, les élèves sont 146 cette année et se répartissent ainsi :

- **Petite Section / Moyenne Section / Grande Section 1 :** 28 élèves Madame HEITZMANN et Madame Elisabeth FALCOZ (ATSEM)
- **Petite Section / Moyenne Section / Grande Section 2 :** 29 élèves. Madame PITET Nadège, et Madame Annick FONTANA (ATSEM) le matin ainsi que Coraline ALLAIX (ATSEM) l'après midi.
- **CP :** 20 élèves. Madame FERRAND
- **CE1 CE2 :** 24 élèves. Madame DAUTREY
- **CE2 / CM1 :** 24 élèves. Madame HAYS
- **CM1 / CM2 :** 21 élèves. Monsieur LAVEAU

Les horaires sont les suivants pour les temps scolaires :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :**  
8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Ouverture du portail 10 minutes  
avant le début de la classe.

## ■ Commission communication

Nous vous rappelons la mise à disposition gratuite de l'application «PanneauPocket».

Depuis la mise en service de cette nouvelle application en date du 2 Avril 2021, **316 smartphones** ont inscrit « **Anthon** » en favori.

A titre indicatif, cela représente environ **65% des foyers** de la commune.

N'hésitez pas à télécharger l'application pour vous tenir informé de l'actualité de la commune et de ses alentours.

L'entrée des classes élémentaires s'effectue par le grand portail, rue du port et celle des maternelles par le portillon, montée de la barre.

Depuis le lundi 7 septembre 2020, un arrêté préfectoral impose le port du masque dans un rayon de 50 mètres autour des établissements scolaires lors des rentrées et sorties des élèves.

Pour clôturer la partie scolaire, nous tenions encore à remercier l'équipe enseignante de l'année dernière dirigée par M. LAVEAU.

Ils ont su réaliser auprès des enfants une scolarité positive et bienveillante avec des projets très bien menés comme le jardin, le poulailler et bien d'autres. Nous savons qu'il en sera de même cette année.

### La rentrée périscolaire

Le matin, Mesdames FALCOZ et VILLANI et l'après-midi, Mesdames ALLAIX et VILLANI accueillent vos enfant de **7h45 à 8h20 et de 16h30 à 18h**.

La garderie se trouve toujours dans le bâtiment scolaire dont l'entrée se fait par le portail sur le parking montée de la barre.

Pour le restaurant scolaire, une équipe de cinq personnes s'occupe de vos enfants. Le niveau 2 du protocole sanitaire n'impose aucun changement en ce qui concerne l'organisation de la restauration scolaire par rapport à l'année dernière. (Non brassage, table avec place précise pour un éventuel tracing...).

Les effectifs continuant de croître, surtout pour les petits de maternelle, le projet de construction d'une nouvelle cantine est en très bonne voie.

Un seul service avec un décalage pour les maternelles qui mangent en premier permet une plus grande souplesse pour assurer ce temps méridien sans trop presser les enfants et surtout pour éviter un niveau sonore trop élevé.

Michel Brivet

Floriane Plessier

**SOYEZ ALERTÉ, PRÉVENU, INFORMÉ**  
Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application **PanneauPocket**

**SIMPLE ET GRATUIT**  
Pas de compte à créer: 100% anonyme!

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**
- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom. Félicitations, vous recevez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel!

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **app.panneaupocket.com**

**BONNE UTILISATION !**

Disponible sur l'App Store | Disponible sur Google Play | Disponible sur l'AppGallery

## ■ Commission urbanisme

La commission urbanisme vous rappelle que même dans le cas de travaux non soumis à demande préalable (DP) ou à autorisation de permis de construire (PC), toutes les dispositions du règlement du PLU doivent s'appliquer. Nous vous conseillons d'interroger la Mairie avant de démarrer les travaux.

**Mail : [contact@mairie-anthon.fr](mailto:contact@mairie-anthon.fr) - Tel. : 04 78 32 13 22**

Laetitia Soubeyran

## ■ Commission vie associative

### La rentrée avec la reprise des activités associatives.

Le 4 septembre dernier a eu lieu le forum des associations. Les habitants d'ANTHON et les associations ont répondu présents et la municipalité tenait à vous remercier pour votre participation.



Cette année L'US Villette d'ANTHON - JANNEYRIAS (pour le Foot) et le SOPCCT (pour le Rugby) ont présenté et proposé leurs activités.

Étaient aussi représentées les associations suivantes : L'amicale d'Anthon, les potes d'antan, la paroisse, l'AICA (la chasse), les bouchons de l'espoir.

Eric LeDouget

## ■ Commission environnement

### Nettoyage d'Automne

Le 25 septembre 2021, la commission environnement avait donné rendez-vous aux volontaires pour le nettoyage d'automne.

Environ 25 personnes ont participé à cette matinée et nous pouvons tirer un premier bilan positif, car, à part un ou deux secteurs, notre commune reste relativement propre. Le nombre de sacs de déchets est en légère baisse.

Ceci grâce aux volontaires, aux habitants, mais aussi à notre personnel communal qui veille à l'entretien de la commune tout au long de l'année.



**Le calendrier des manifestations pour cette fin d'année :**

- 11 Novembre**  
Cérémonie armistice guerre 14/18
- 19 Novembre**  
Beaujolais nouveau (vente à emporter) salle des fêtes
- 20 Novembre**  
Tournoi de coinche, salle des fêtes
- 27 Novembre**  
Téléthon, salle des fêtes
- 04 Décembre**  
Vente des sapins, salle des fêtes
- 18 Décembre**  
Colis des anciens
- 31 Décembre**  
Réveillon de la saint Sylvestre salle des fêtes (à confirmer)

**Ces manifestations seront placées sous le respect du protocole sanitaire dû à la Covid 19 suivant les directives préfectorales du moment.**



Nous avons terminé cette matinée autour d'un casse-croûte et ainsi renoué avec un moment de convivialité.

Au nom de la commission, je tenais à remercier les enfants présents, les chasseurs qui ont fait une «belle prise» en ramenant un moteur trouvé dans les bois et toutes les personnes qui ont participé à cet évènement.

Nous comptons sur vous pour notre prochain rendez-vous au printemps.

Jean-Luc Clavel

# L A PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

## Le Sou des Ecoles

### Le Sou des écoles fait sa rentrée !

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 21/09/2021 et il y a du nouveau...

Un nouveau bureau, de nouveaux membres actifs, une nouvelle équipe, une nouvelle année qui débute !

Cette Assemblée Générale est particulière et remplie d'émotion pour moi, puisque c'était ma dernière en tant que Présidente. En effet depuis de longues années, 8 ans je crois, en tant que membre du bureau de cette association, il est temps pour moi de laisser cette place de Présidente.

J'ai passé de très bonnes années à œuvrer pour cette association toujours très bien accompagnée par mes équipes et par vous tous, les bénévoles.

Avant de passer le flambeau, je tenais à remercier une fois encore tous les bénévoles qui contribuent à la réussite de nos manifestations et sans qui ces manifestations ne pourraient avoir lieu. Merci pour votre aide, vos sourires, votre sympathie, votre confiance. Je sais que je peux compter sur vous tous pour continuer à faire vivre cette association et ainsi permettre de réaliser un maximum de projets pour les enfants.

Je souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe !  
Bonne route ! Floriane Plessier.

### Voici le nouveau bureau pour l'année 2021-2022

**Présidente :** Delphine SAUVAGE

**Trésorière :** Stéphanie BIHAN

**Secrétaire :** Bertrand MOLLARD

**Vice Trésorière :** Emmanuelle DAUS

### Manifestations 2021-2022 à venir et sous réserve de modification :

**Sur l'année :**  
**Paniers de légumes**

**Octobre :**  
**Vente bulbes et fleurs d'Automne  
et articles zéro déchets**

**Novembre :**  
**Le beaujolais nouveau vente à emporter**

**Décembre :**  
**Vente de sapins**

**Décembre :**  
**Vente de chocolats**

**Avril :**  
**Jeu de piste de Pâques**

**Mai :**  
**Marché aux fleurs**

**Juin :**  
**Kermesse, tombola**

Mail : souanthon38@gmail.com

## AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée)



Le dimanche 12 septembre 2021 a débuté une nouvelle saison de chasse pour l'AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée). Basée sur la solidarité, la convivialité et le respect entre chasseurs, L'AICA d'Anthon – Chavanoz regroupe aujourd'hui 57 chasseurs.

La saison de chasse se déroule comme suit :

- **Le petit gibier :** les jours de chasse sont le dimanche et le jeudi avec chiens.

- **Le petit gibier de passage :** pigeons et grives, tous les jours (sauf le mercredi et vendredi, journée nationale sans chasse), sans chiens et à poste fixe.

- **Le grand gibier :** il est chassé en battues. Elles sont signalées par la pose de panneaux, les maîtres mots étant le respect des consignes de sécurité et le partage du territoire.

Afin de renforcer un maximum la sécurité, nous sommes en train de mettre en place l'utilisation de l'application **PROTECT HUNT** qui sert à avertir les promeneurs, vététistes... qui seront équipés de l'application **LANDSHARE** lorsqu'ils se trouvent dans une zone de partie de chasse (battue).

Pour le chevreuil : les battues sont organisées le samedi matin.  
Pour le sanglier : les battues sont organisées en fonction de sa présence aléatoire sur le territoire.

Des travaux d'aménagement du territoire ont été réalisés pour renforcer encore plus la sécurité lors des battues. La réparation mais aussi la fabrication de nouveaux abreuvoirs a été réalisée.

### Manifestations

**Boudin**  
**6 novembre 2021**  
à Chavanoz,  
place de Belmont  
(à confirmer)

**Ball trap**  
**Juillet 2022**  
à Chavanoz,  
Modélisme (à définir)



AICA ANTHON CHAVANOZ

Le Président, Alexandre FILIPE

## L'Amicale d'Anthon



### L'Amicale fait sa rentrée !!!

Lors de l'assemblée générale de l'Amicale d'Anthon qui a eu lieu le vendredi 3 septembre 2021, plusieurs points ont été évoqués :

- Tout d'abord présentation du bilan de l'année 2020 / 2021.
- Ensuite, le maintien des activités : tennis de table, chant adulte, jonglage, atelier photo, marche, bridge, jeux de sociétés, gym douce.
- **Nouvelle activité : gym renforcement musculaire / cardio** DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR
- Élection des membres du bureau.

A ce sujet les membres du bureau ont pris l'engagement de maintenir pour encore 2 années leurs fonctions.

### Pour rappel l'amicale fêtera ses 50 ans en 2023 !



Ensuite le président et tous les membres du bureau quitteront leurs fonctions. Si l'Amicale n'est pas reprise par une nouvelle équipe, elle sera mise en sommeil.

Le président et son équipe.  
Prenez soin de vous

## Tableau des activités de Septembre 2021 à juin 2022

Vous pouvez vous procurer la carte de l'Amicale auprès des responsables de section. Chaque adhérent est couvert par l'assurance, uniquement pour les dégâts causés au matériel.

La carte est au prix de 12€/ an pour les adultes de + 16 ans et 6€/an pour les enfants.  
Elle est obligatoire pour participer aux activités.

| ACTIVITÉS GRATUITES                  |                                  |                           |   |
|--------------------------------------|----------------------------------|---------------------------|---|
| ACTIVITÉS                            | JOUR                             | LIEU                      | RESPONSABLE   |
| Jeux de société (divers)             | Lundi de 14h30 à 18h             | Salle des associations    | Mme MONCORGER<br>06 41 29 01 59                             |
| Atelier photo                        | Un lundi sur deux<br>18h30 à 21h | Salle des associations    | M. AUTIE<br>06 60 66 64 54                                  |
| Bridge                               | Mardi 20h30 à 22h30              | Salle des associations    | M. LEGRAND<br>06 83 49 21 98                                |
| Tennis de table (adultes)            | Mercredi 20h30 à 22h30           | Salle des fêtes           | M. LEGRAND<br>06 83 49 21 98                                |
| Jonglage                             | Mercredi 18h à 19h               | Salle des fêtes           | M. JOGUET<br>06 83 71 81 47                                 |
| Marche                               | Vendredi 14h à 16h30             | RDV au monument aux morts | Mme MONCORGER<br>06 41 29 01 59                             |
| ACTIVITÉS PAYANTES                   |                                  |                           |   |
| Chant (adultes)                      | Lundi 20h à 22h30                | Salle des fêtes           | K. MOURIER - 04 78 32 40 12<br>G. BLASQUEZ - 07 84 37 63 77 |
| Gymnastique douce (adultes)          | Jedi 18h15 à 19h15               | Salle des fêtes           | Mme LEGRAND<br>06 33 00 21 03                               |
| Renfo. musculaire / cardio (adultes) | Mardi 20h à 21h                  | Salle des fêtes           | Mme MANGINI<br>06 20 92 41 19                               |

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à contacter directement les responsables de sections.

**Vous pouvez vous préinscrire sur notre site internet : [www.amicaleanthon.fr](http://www.amicaleanthon.fr)**

## La paroisse

Bienvenue ! 7 communes... 9 églises... une paroisse

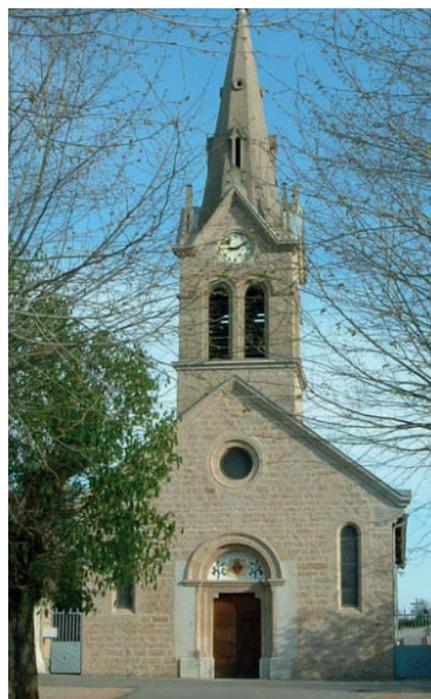
Anthon - Charvieu - Chavagneux - Chavanoz - Janneyrias - Pont de Chéry - Tignieu - Jameyzieu - Villette d'Anthon

Chacune des sept communes englobée dans la paroisse constitue un relais d'église.

Vous y trouverez des représentants concernant chaque service d'église : sacrements, catéchèse, etc.

La paroisse Sainte Blandine de Bourbre compte 2 prêtres et 2 diacres :

- Le père Christophe ROSIER, curé
- Le père Antoine KATEMBO, vicaire
- Patrick GAUTHIER, diacre permanent
- Laurent RERAT, diacre permanent



### Octobre 2021

| Date  | Heure        | Eglise                             | Particularités                          |
|---|--------------|------------------------------------|---|
| Samedi 2 octobre                                  | 18h30        | Chavanoz                           |   |
| Dimanche 3 octobre<br><b>27ème Dimanche T.O.</b>  | 10h          | Pont de Chéry                      | [en même temps, Congrès MISSION à Lyon] |
| Samedi 9 octobre                                  | 18h30        | Tignieu                            | <b>1ères communions des enfants</b>     |
| Dimanche 10 octobre<br><b>28ème Dimanche T.O.</b> | 10h<br>10h00 | Pont de Chéry<br>Villette d'Anthon |   |
| Samedi 16 octobre                                 | 18h30        | Janneyrias                         |   |
| Dimanche 17 octobre<br><b>29ème Dimanche T.O.</b> | 10h<br>10h   | Pont de Chéry<br>Chavanoz          | <b>Messe des familles</b>               |
| Samedi 23 octobre                                 | 18h30        | Chavagneux                         |   |
| Dimanche 24 octobre<br><b>30ème Dimanche T.O.</b> | 10h<br>10h   | Pont de Chéry<br>Anthon            |   |
| Samedi 30 octobre                                 | 18h30        | Pont de Chéry                      |   |
| Dimanche 31 octobre<br><b>31ème Dimanche T.O.</b> | 10h          | Pont de Chéry                      |   |

Infos pratiques : 4 rue Giffard - 38230 Pont de Chéry - Mail : [secretariat@steblandinebourbre-paroisse38.fr](mailto:secretariat@steblandinebourbre-paroisse38.fr)  
 Permanences d'accueil : Mardi, mercredi et samedi de 9h à 11h et le lundi et vendredi de 14h à 16h

Retrouvez toutes les informations sur le site internet :  
<https://www.diocese-grenoble-vienne.fr/steblandinebourbre.html>

## POINT INFO

### Mise en place d'un numéro d'astreinte

Un numéro d'astreinte est mis en place par la Municipalité afin de répondre aux urgences en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie.

En cas d'urgence (fuite sur le réseau communal d'eau, coupure importante d'électricité, accident,...) vous pouvez prendre contact avec un élu au **06 52 29 90 81**.

Nous vous rappelons que face à une situation de danger, l'appel à la **Gendarmerie (17)** ou aux **Pompiers (18)** doit rester prioritaire.

### La commune installe son premier défibrillateur !

Lors d'un accident, les premières secondes sont toujours les plus déterminantes pour les chances de survie d'une personne.

Les défibrillateurs pouvant s'avérer cruciaux lors de l'administration des premiers secours, la municipalité a procédé à l'installation d'un équipement sur la commune.

Il est doté d'un guide vocal qui permettra à toute personne de l'utiliser dans les meilleures conditions en cas d'urgence.

**Le défibrillateur est situé à l'extérieur de la salle des fêtes, coté parking et cantine scolaire.**

De la signalétique a été installée afin de le repérer plus facilement en cas d'urgence.

La municipalité remercie le personnel, les bénévoles et les élus présents lors de son installation.



## Le personnel communal se forme aux premiers secours

Le mercredi 29 septembre, le personnel communal a été formé aux gestes de premiers secours par la Croix Blanche de Chavanoz. Après une phase théorique, la journée a été consacrée à des exercices de mise en situation.

La municipalité tient à remercier le personnel communal pour son implication lors de cette journée.



## Participation Citoyenne

Dans l'édition de juin des nouvelles d'Anthon, nous avons annoncé la mise en œuvre du **Dispositif de Participation Citoyenne** afin de lutter dans la mesure de nos moyens contre les vols, cambriolages et actes de délinquance.

Ce dispositif se base sur la participation des administrés et la surveillance entre voisins afin de favoriser la remontée d'informations, signaler tout comportement ou véhicule suspect auprès de la gendarmerie. Afin de remonter les signalements avec efficacité, **7 secteurs** ont été créés sur la commune. Pour chacun de ces secteurs, deux référents sont ou seront nommés.

Le rôle du référent est d'effectuer le lien entre les habitants du secteur, la mairie

et la gendarmerie. Il récolte les signalements effectués par les habitants pour les transmettre à la gendarmerie.

La carte des secteurs ainsi que les rues correspondantes sont publiées sur notre site internet ([www.mairie-anthon.fr](http://www.mairie-anthon.fr)).

Si vous souhaitez participer au dispositif, vous pouvez vous inscrire en mairie ou via l'adresse mail de votre secteur :

- secteur1@mairie-anthon.fr
- secteur2@mairie-anthon.fr
- secteur3@mairie-anthon.fr
- secteur4@mairie-anthon.fr
- secteur5@mairie-anthon.fr
- secteur6@mairie-anthon.fr
- secteur7@mairie-anthon.fr

La Municipalité **recherche également des référents**. Son rôle étant majeur dans notre dispositif, la candidature d'un habitant souhaitant devenir référent devra être validée par la commission sécurité. Si vous souhaitez **devenir référent de votre secteur**, nous vous remercions de prendre rendez-vous en Mairie avec la commission sécurité.

Une réunion de présentation à la population s'est déroulée le jeudi 23 septembre à la salle des fêtes.

La municipalité remercie les anthonois présents en nombre. Cette réunion a également été un moment d'échanges entre les habitants et la gendarmerie.

### Secteur 1

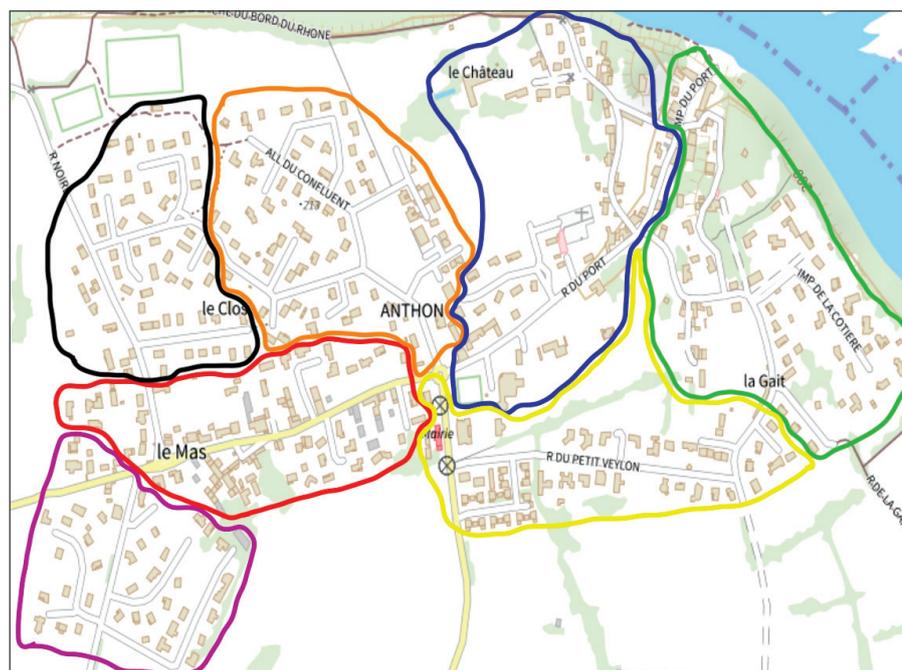
Rue du Port, Impasse du Vieux Tilleul, Rue du Château, Rue du Truchet

### Secteur 2

Place des Platanes, Impasse du Port, Chemin de la Vieille Cure, Rue de la Gait, Impasse de la Cotière

### Secteur 3

Chemin du Veylon, Allée du Veylon, Impasse du Petit Veylon, Allée de la Barre, Montée de la Barre



### Secteur 4

Rue du Prince d'Orange : 1-9/2-16, Rue Humbert de Grolée, Impasse Anne de la Chambre, Allée du Confluent, Allée de la Grande Lône, Impasse des Vorgines, Allée Vidaud de la Tour, Allée Guichard d'Anthon, Allée Jean de Combles

### Secteur 5

Rue du Prince d'Orange : 11-13/18-24, Allée Ile du Méant, Allée Henri de Montespan, Allée Hugues de Genève, Rue Noire : 6-10/5-25, Allée Jeanne de Mondragon

### Secteur 6

Route de Lyon : 1-17/2-36, Place du Plâtre, Rue Noire : 1-3/2-4

### Secteur 7

Chemin de Revois, Impasse du Revois, Allée des Roses, Lotissement les 3 Chênes, Route de Lyon : 19-23/38-46

# Participez au concours photo de la Mairie

**Les photographes amateurs (catégorie adulte et catégorie jeunesse) sont invités à exprimer leur talent jusqu'au 30 Novembre 2021.**

**La mairie lance un concours photo « A la découverte de mon village ».** Les participants sont invités à immortaliser un lieu/un monument/un moment capturé de la commune d'Anthon, là «où ils aiment sortir pour se promener et/ou se retrouver, se dépenser etc...»

La photo devra respecter un certain nombre de conditions afin de pouvoir être retenue :

- La photo devra être accompagnée d'un titre.
- Le lieu doit être situé dans la commune d'Anthon.
- La photo devra correspondre à des critères de qualité permettant une impression grand format : le format horizontal doit être privilégié et le téléphone ou appareil photo doit être réglé sur HD/HDR.
- Elle ne devra pas présenter de personnes reconnaissables.
- Elle devra impérativement respecter le cadre légal : aucun appel à la haine, à la discrimination, ou à la violence ne sera toléré.
- Le participant garantit être l'unique auteur de sa photo.

Les participants mineurs, devront obligatoirement obtenir une autorisation parentale (ou de la personne titulaire de l'autorité parentale) cf règlement 1/.

Les candidatures devront **impérativement être envoyées au plus tard le 30 Novembre 2021.**

En s'inscrivant, les participants acceptent le règlement du concours (ci-joint), et autorisent la commune à publier la photo.

## Règlement du concours photo d'Anthon « A la découverte de mon village »

### 1/ Conditions de participation

Ce concours est organisé par la commune d'Anthon et s'adresse à deux catégories de participants : une catégorie adulte et une catégorie jeunesse, la limite d'âge de cette catégorie étant fixée à 16 ans (chaque participant doit avoir l'autorisation d'un parent ou tuteur). Le concours est réservé aux Anthonois et Anthonoise(s) et la participation est gratuite.

Concernant l'autorisation parentale vous trouverez le coupon à remplir sur le site internet : [contact@mairie-anthon.fr](mailto:contact@mairie-anthon.fr) et à retourner en mairie soit par mail soit par papier (boîte aux lettres ou à l'accueil)

Les photographies présentées pourront être en couleur ou noir et blanc. Les photos doivent représenter la commune d'Anthon, commune/nature/monuments, et avoir été prises à partir de janvier 2021.

### 2/ Conditions de transmission des images :

Les candidats transmettent directement sur la boîte mail suivante : [f.plessier@mairie-anthon.fr](mailto:f.plessier@mairie-anthon.fr), un fichier numérique en notant dans l'objet du mail : prénom\_nom\_concours\_photos\_2021.JPG.

Les noms et prénoms\*, adresse postale\*, adresse électronique\*, numéro de téléphone\*, date de naissance du candidat\*, ainsi que la mention «J'ai pris connaissance

du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation», et le titre de la photo, devront accompagner la photo, en version électronique.

Aucune image ou contrepartie ne sera retournée aux participants. **Date limite d'envoi des images le 30 Novembre 2021.**

*\* Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.*

### 3/ Droits photographiques :

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photographies envoyées et autorisent la représentation gratuite dans le domaine de sa communication et exposition (tout support). Dans ce cas, le nom du photographe sera mentionné. Ils garantissent également posséder les autorisations de droit à l'image concernant les éventuelles personnes figurant sur leurs photographies.

### 4/ Conditions de sélection et prix :

Les photos seront soumises de façon anonyme au vote du jury (club photos, élus, élus conseil municipal enfants, habitants)

Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

Si les conditions sanitaires nous le permettent, une exposition sera organisée lors des vœux du Maire en Janvier 2022, dans le cas contraire les photos seront publiées sur le site internet de la commune : [mairie-anthon.fr](http://mairie-anthon.fr).

Nous exposerons également toutes les photos dans la bibliothèque.

Les photos pourront aussi être utilisées sur le site Internet, sur l'application Panneau Pocket et sur les différents bulletins dans les publications écrites ou électroniques de la commune d'Anthon.

**Premier prix adulte : Un panier garni  
Premier prix enfant : Une carte cadeau**

### 5/ Responsabilité :

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours.

### 6/ Loi informatique, fichiers et libertés :

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo.

Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : [contact@mairie-anthon.fr](mailto:contact@mairie-anthon.fr)